

RCS : AUCH Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00470 Numéro SIREN : 815 409 776 Nom ou dénomination : A.D.T.P 32
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2023 sous le numéro de dépôt 2615

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

B 2615
DGFIP N° 2033 A-SD 2023Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		Sas A.D.T.P.		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		M. DEGLAVE "SENTEX"		32190 BASCOUS		
SIRET		81540977600011				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				31122022		
ACTIF				Brut		
				Amortissements-Provisions		
				Net		
				1		
				2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	2 000	012	2 000
		Autres *	014	420	016	420
	Immobilisations corporelles *		028	160 587	030	83 453
	Immobilisations financières * (1)		040	100	042	100
	Total I (5)		044	163 107	048	83 453
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 645	052	10 645
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	108 289	070	2 628
		Autres* (3)	072	53 369	074	53 369
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	28 084	086	28 084	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	200 387	098	2 628	
	Total général (I + II)	110	363 494	112	86 081	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	161		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	48		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	1 112		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	3 321		
Provisions pour risques et charges				Total II		
				154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	132 371		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	47 259		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	78 409		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	16 053		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III				176		
Total général (I + II + III)				180		
				277 413		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1990

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas A.D.T.P.

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
		services *		217		218	448 750			
	Production stockée* (* Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	-33'480		
	Production immobilisée*						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						230	543		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	415 813		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	146 474		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	18 161		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 13.149 - immobilier :)						242	158 953		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 385)						244	1 582		
	Rémunérations du personnel*						250	48 571		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	18 110		
Dotations aux amortissements*						254	20 311			
Dotations aux provisions						256	1 314			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	203	262	7			
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	413 484			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 329			
Produits financiers (III)		280	901	Charges financières (V)		294	1 922			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}		300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	196			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	1 112			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1 112	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	196				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexes A)	989						
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quindécies)	138						
Basins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991	Investissements outre-mer	344						
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
BUD (44 sexesdecies)		992								
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	1 308	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						22/31	Déficit col. 2	370	1 308	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.D.T.P 32
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 2.000 euros

Siège social : Lieudif le Sentex
32190 BASCOUS
815 409 776 RCS AUCH

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU
13 AVRIL 2023

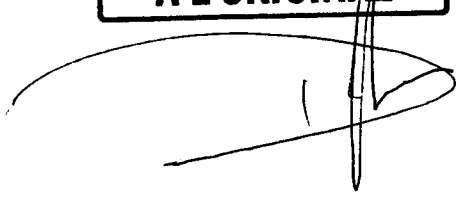
AFFECTATION DU RÉSULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 112 euros au compte « autres réserves » créditeur de 48 euros pour le porter à 1 160 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes s'agissant des trois derniers exercices.

COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL



11

1947 FEB 11